



Mairie d'AUBY

Demande subvention Répartition amendes de Fourniture et pose de feux tricolores intelligents-Rue Lebas/Commune de Paris Décision directe n° 89

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260612-DD_20260612_089-CC



Publié le 16 juin 2026

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2026, l'autorisant
à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,
Vu le projet de Fourniture et pose de feux tricolores intelligents-Rue
Lebas/Commune de Paris
Vu le dispositif de répartition du produit des amendes de police de l'année
2026 mis en place par le Département du Nord,

Vu le plan de financement prévisionnel suivant:

Postes de dépenses	Montants HT	Financements	Montants HT
Travaux	36 727,50 €	Département – Amendes de police	27 545.63 €
		Fonds propres ville	9 181.87 €
TOTAL	36 727,50€	TOTAL	36 727,50€

Le Maire,

DECIDE

- D'effectuer une demande de subvention de 27 545.63 €euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2026 pour la fourniture et pose de feux tricolores intelligents-Rue Lebas/Commune de Paris
- De signer tous les documents afférents à cette démarche.

AUBY, le 12/06/26

Bernard CZECH

Maire

